

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 232** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **27 715** euros et un total **charges** de **19 085** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **8 629** euros.

L'exercice considéré débute le **19/12/2022** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 232	2 232	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	62	62	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		2 294	2 294	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés	2 220	2 220		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	1 523	1 523		
	Taxes sur la valeur ajoutée	859	859		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		4 602	4 602		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

31/12/2023	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif Capital souscrit non appelé Actif immobilisé Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières Actif circulant Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités			
Bilan Passif Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			

--

Produits à recevoir

31/12/2023

Total des Produits à recevoir

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Annexe libre

9PÔLES GESTION,
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000 €,
Siège social : 268 route de Bellet – 06200 Nice
922 454 095 R.C.S. Nice

Procès-Verbal en date du 02/04/2024

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Deux avril deux mille vingt-quatre,

L'associé unique de la société 9PÔLES GESTION, société par actions simplifiée au capital de 1000€, s'est réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 268 route de Bellet, 06200 Nice, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Vanessa ESCARD à concurrence de 100 parts, numérotées de 1 à 100

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Vanessa ESCARD président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à 8629 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 17 des statuts, par Vanessa ESCARD pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,

À Nice, Le 02/04/2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

**Vanessa
ESCARD**

Signature numérique de
Vanessa ESCARD
DN : cn=Vanessa ESCARD,
o=9PÔLES GESTION, ou,
email=vanessa.escard@g
mail.com, c=FR
Date : 2024.05.05
11:21:16 +02'00'

Annexe : à conserver :

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- *(le cas échéant)* Nomination de M.*(nom et prénom)*.... aux fonctions de président ou de directeur général ;
- *(le cas échéant)* Fixation *(ou révision)* de la rémunération du président ;
- *(le cas échéant)* Nomination de M.*(nom)*.... aux fonctions de commissaire aux comptes.

2ÈME RÉSOLUTION

En cas de décision de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de*(montant)*.... euros, sont affectés comme suit *(à adapter le cas échéant)* :

- dotation à la réserve légale : ...*(montant)*... euros ;
- dotation aux réserves statutaires : ...*(montant)*... euros ;
- dividende total revenant aux actionnaires : ...*(montant)*... euros ;
- report à nouveau : ...*(montant)*... euros ;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à ...*(montant)*... par action. Il sera mis en paiement le ...*(date)*..., après déduction des prélèvements sociaux de 15,5 % et, sauf dispense, du prélèvement fiscal de 21 %.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à*(la majorité ou, le cas échéant, l'unanimité)*....

3ÈME RÉSOLUTION

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice n-1 : dividende par action, nombre d'actions, abattement
- Exercice n-2 : dividende par action, nombre d'actions, abattement
- Exercice n-3 : dividende par action, nombre d'actions, abattement

Cette résolution est adoptée à(*la majorité ou, le cas échéant, l'unanimité*)....

Bilan Actif

		31/12/2023			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	625	138	487	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	640	138	502	
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	2 232		2 232	
	Autres créances	62		62	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	11 436		11 436	
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	13 730		13 730	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		14 370	138	14 232	

(1) dont droit au bail
 (2) dont immobilisations financières à moins d'un an
 (3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	8 629	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	9 629	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	4 602	
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	4 602	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	14 232	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 629,49	0,00
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 602	
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

9PÔLES GESTION,
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000 €,
Siège social : 268 route de Bellet – 06200 Nice
922 454 095 R.C.S. Nice

Procès-Verbal en date du 02/04/2024

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Deux avril deux mille vingt-quatre,

L'associé unique de la société 9PÔLES GESTION, société par actions simplifiée au capital de 1000€, s'est réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 268 route de Bellet, 06200 Nice, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Vanessa ESCARD à concurrence de 100 parts, numérotées de 1 à 100

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Vanessa ESCARD président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du président.

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à 8629 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 17 des statuts, par Vanessa ESCARD pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,

À Nice, Le 02/04/2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

Annexe : à conserver :

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- *(le cas échéant)* Nomination de M.*(nom et prénom)*.... aux fonctions de président ou de directeur général ;
- *(le cas échéant)* Fixation *(ou révision)* de la rémunération du président ;
- *(le cas échéant)* Nomination de M.*(nom)*.... aux fonctions de commissaire aux comptes.

2ÈME RÉSOLUTION

En cas de décision de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de*(montant)*.... euros, sont affectés comme suit *(à adapter le cas échéant)* :

- dotation à la réserve légale : ...*(montant)*... euros ;
- dotation aux réserves statutaires : ...*(montant)*... euros ;
- dividende total revenant aux actionnaires : ...*(montant)*... euros ;
- report à nouveau : ...*(montant)*... euros ;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à ...*(montant)*... par action. Il sera mis en paiement le ...*(date)*..., après déduction des prélèvements sociaux de 15,5 % et, sauf dispense, du prélèvement fiscal de 21 %.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158, 3, 2° du code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à*(la majorité ou, le cas échéant, l'unanimité)*....

3ÈME RÉSOLUTION

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice n-1 : dividende par action, nombre d'actions, abattement
- Exercice n-2 : dividende par action, nombre d'actions, abattement
- Exercice n-3 : dividende par action, nombre d'actions, abattement

Cette résolution est adoptée à(*la majorité ou, le cas échéant, l'unanimité*)....